

AVIS DE MISE A ENQUETE PUBLIQUE

Projet de modification n°1 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacements (PLUiHD)

Le public est informé que par arrêté, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de soumettre à enquête publique le projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Déplacements (PLUiHD) du **lundi 29 janvier 2024 à 9h00 au lundi 12 février inclus à 17h00** (15 jours).

La modification du PLUiHD n'étant pas soumise à évaluation environnementale, la durée de l'enquête publique est portée à 15 jours, conformément à l'article L 123-9 du code de l'environnement.

Durant cette période de 15 jours, les pièces du dossier d'enquête publique pourront être consultées en version papier, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux.

- à l'hôtel de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Pertuis de la Marine à DUNKERQUE,
- en mairies d'ARMOUITS-CAPPEL, de BOURBOURG, de DUNKERQUE, de FORT- MARDYCK, de CAPPELLE-LA-GRANDE, de CRAYWICK, de GRAVELINES, de LOON-PLAGE, de SPYCKER, de ZUYDCOOTE.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier en version dématérialisée :

- Sur le site internet de la Communauté Urbaine de Dunkerque : www.communaute-urbaine-dunkerque.fr
- Sur le registre dématérialisé : <https://participation.proxiterritoires.fr/modification-plui-hd>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront être consignées

- sur les registres ouverts à cet effet ou adressées à « Madame la commissaire enquêtrice, 1^{ère} modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Déplacements, Communauté Urbaine de Dunkerque, direction Ville Durable, Pertuis de la marine, BP 85530, 59386 DUNKERQUE Cedex 1 » avec la mention apparente « Enquête publique – Ne pas ouvrir », le siège de l'enquête publique étant fixé à la Communauté Urbaine de Dunkerque.
- sur le site internet dédié (registre dématérialisé) à l'adresse suivante : modification-plui-hd@mail.proxiterritoires.fr

Par décision n°23000161/59, le Tribunal Administratif de Lille a désigné Madame Anne CLIQUENNOIS, notaire en retraite, en qualité de commissaire enquêtrice et Monsieur Serge THELIEZ, retraité de la Gendarmerie Nationale, membre suppléant.

Des permanences d'accueil du public par la commissaire enquêtrice auront lieu :

Jour de la permanence	Lieux	Horaires
29 janvier 2024	Dunkerque – Communauté Urbaine	14h-17h
31 janvier 2024	Cappelle la Grande	9h-12h
31 janvier 2024	Armbouts Cappel	14h-17h
1 ^{er} février 2024	Craywick	8h30-11h30
1 ^{er} février 2024	Bourbourg	14h-17h
5 février 2024	Gravelines	9h-12h
5 février 2024	Loon Plage	14h-17h
6 février 2024	Spycker	9h-12h
7 février 2024	Zuydcoote	9h-12h
12 février 2024	Dunkerque – Communauté Urbaine	14h-17h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 an au siège de la Communauté Urbaine (Pertuis de la Marine, BP 85530, 59386 Dunkerque Cedex 1) et en mairies d'ARMOUITS-CAPPEL, de BOURBOURG, de FORT- MARDYCK, de CAPPELLE-LA-GRANDE, de CRAYWICK, de DUNKERQUE, de GRAVELINES, de LOON-PLAGE, de SPYCKER, de ZUYDCOOTE aux jours et heures d'ouvertures habituels.
Le rapport sera également publié sur le site internet de la Communauté Urbaine de Dunkerque www.communaute-urbaine-dunkerque.fr.

Une copie de ce rapport et des conclusions sera communiquée à Monsieur le Préfet du Nord par Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.